

COMPTE RENDU DU CA DU 20 FEVRIER 2020

Présent(e)s : Ginette Pariselle, Mireille Bourgeois-Kindt, Jocelyne Van Binneveld, Martine Gaultier, Hortense Jacquemain, Clément Puyo, Rémi Marivin, Sophie Duteil, Caroline Leroux, Stéphane Morelon

Animateur de séance : Jocelyne Van Binneveld

Secrétaire de séance : Sophie Duteil

Ordre du jour :

1- Point sur l'organisation des permanences

2- Point coordinateurs / producteurs

3- Point sur la gestion de l'association :

fiscalité : retour sur la rencontre avec le centre des impôts

comptabilité : retour sur la rencontre avec l'expert comptable et choix d'un logiciel

4- Point sur les avancées autour d'Ancolie VS Cagette

5- Point sur la communication

interne : proposition de disposer d'outils partagés

externe : guide bio, forum des assos de SGB, newsletter

6- Questions diverses

1- Point sur l'organisation des permanences

- Changement du code du cadenas : le CA a jugé que cela n'était pas nécessaire (aucun problème rencontré jusqu'ici avec ce code, complexité dans la communication d'un nouveau code...). Cela serait étudié à nouveau si ce code venait à poser un dysfonctionnement dans l'usage du local.
- Organisation de la permanence du vendredi : au regard de la faible fréquentation les vendredis pour l'instant, et afin qu'il y ait une certaine uniformité dans le fonctionnement des permanences, celles du vendredi se dérouleront dorénavant de 17h30 à 19h. Des soirées, comme les vendredis de Germaine prolongeant les permanences du vendredi se dérouleront dans la continuité de celles-ci (avec une prise de relais par les organisateurs).

Également, le fonctionnement du vendredi est aligné sur celui du mardi (mise en place du système des coupons / basculement des produits non récupérés en LOLs)

- Paiements effectués par les adhérents : Pour l'instant, les paiements des commandes par les adhérents se font au local, en espèces, pelous ou chèques, de préférence pendant les permanences (ou sinon, en dépôt dans les espaces dédiés lorsque le local est fermé). N'ayant pas de système plus efficace à ce jour, nous restons sur ce fonctionnement.

2- Point coordinateurs / producteurs

- Assemblée générale extraordinaire Alto Puruz : Le 21/02/2020, l'association gérant le café Alto Puruz se réunira. Le président : Maxime Menu a jugé nécessaire de remettre à plat les objectifs réels de cette association. En effet, la précédente assemblée générale avait été particulièrement houleuse, avec la formulation d'exclusion d'associations du Limousin jugées trop peu présentes en réunions.
Afin de poursuivre notre soutien en faveur de cette association et des producteurs de café du Pérou, Sophie Duteil et Patrick Lespagnol seront présents à cette AG extraordinaire.
- Échanges avec les coordinateurs (Réfèrent : Stéphane Morelon)

Stéphane a pris le relais temporairement pour coordonner le poulet. Il fera appel aux adhérents volontaires pour désigner un coordinateur permanent de ce produit.

L'équipe de pré-permanence propose que les produits puissent être étiquetés au nom de chaque adhérent avant les permanences soit par le producteur, soit par le coordinateur. Cela n'est peut-être pas possible pour tous les produits. Un mail va être envoyé aux coordinateurs afin que chacun puisse voir ce qui est envisageable avec le(s) producteur(s) dont ils s'occupent. De plus, les commandes initiales par producteur pourront être imprimées pour faciliter le travail des pré-permanences.

Problématique de la Ferme de Chassagne : retour sur le fait qu'ils n'étaient pas adhérent jusqu'ici ; ils se questionnent donc sur la suite.

La règle de base fixée est que tout producteur fournissant une facture en son nom doit être adhérent.

La Ferme de Chassagne doit donc à priori adhérer au même titre qu'un autre producteur. Pour autant leur cas étant particulier (collectif de producteurs qui pour certains sont aussi adhérents du Panier en propre), nous sommes dans l'attente de leur retour afin de donner une décision au plus juste de leur situation.

Nous sommes amenés également à être adhérent de producteurs associatifs comme Subbetica Ecologica. Dans ce cas, ils doivent eux aussi nous produire un appel à cotisation.

Nous pouvons fournir un reçu d'adhésion en guise de justificatif comptable pour les producteurs.

A la suite du mail de Stéphane, les coordinateurs ont également demandé aux producteurs de fournir des certificats AB / Bio.

La certification est à priori un pré-requis pour être fournisseur du Panier de Germaine puisque inscrite dans les statuts de l'association. Il est remarqué que le coût de la certification (400 à 600€) peut-être bloquant pour certains petits producteurs.

Il est décidé de réserver cette problématique à un CA ultérieur vu le contenu de l'ordre du jour et les travaux engagés sur les outils du PDG .

- Echanges avec les producteurs (Réfèrent : Clément Puyo)

Le mail envoyé aux producteurs par Clément précisant ses nouvelles missions a été plutôt bien reçu par les producteurs ; pour celles et ceux qui ont fait des retours, ils jugent pertinents l'arrivée d'un producteur au sein du CA et en tant que vice-président.

3- Point sur la gestion de l'association

- Fiscalité : retour sur la rencontre avec le centre des impôts

Élisabeth et Martine ont été présentes sur le Rendez-vous avec M. Philippe Loganadin . Celui-ci a repris le dossier et ne s'est basé pour l'instant que sur la règle des 4 P (Prix, Publicité, Public, Produit), qui se pose lorsque le seuil des 72 000 € de vente est dépassé.

Les arguments en faveur de la non fiscalisation retenus par le conseiller des impôts sont :

- la non négociation des prix avec les producteurs
- la non redistribution de bénéfice aux administrateurs
- pas de publicité et d'affichage (tels que les font les autres réseaux de distributions) à destination uniquement des adhérents, avec une implication de ceux-ci dans la vie de l'association.

Un argumentaire doit tout même être rendu au centre des impôts.

Il faudra valoriser le projet dans sa globalité, en réaffirmant les principes de non lucrativité et de non concurrence à d'autres réseaux de distribution. De plus, notre association va au-delà d'un espace de vente de produits bio entre adhérents. En effet, c'est également un espace de rencontres et de sensibilisation en faveur de l'accès à une alimentation saine, à l'écologie, à des modes de consommation alternatifs...

A l'heure actuelle, il nous semble compliqué d'avoir la capacité administrative à gérer une association fiscalisée (gestion de la TVA particulièrement). Si nous devons être soumis à la TVA , nous serions dans l'obligation de reverser environ 4000 euros aux impôts ce qui signifie que nous devrions augmenter les recettes de 5,5% à la charge des adhérents sur le prix de leurs commandes.

- Comptabilité : retour sur la rencontre avec l'expert comptable et choix d'un logiciel

A la suite du RDV avec l'expert comptable, plusieurs méthodes comptables sont retenues :

- une ventilation annuelle des commandes par adhérent, pour favoriser une meilleure lecture des comptes par l'administration fiscale doublée par l'archivage des éditions des commandes globales et le détail par adhérent, afin de justifier ces écritures,
- une saisie des factures pour chacun des fournisseurs

Plusieurs piste de logiciels comptables ont été étudiées. Cependant le logiciel devra :

- s'articuler avec la gestion future des commandes via Cagette
- accepter les imports en format tableur , csv ou autre.

Il doit aussi permettre une saisie pérenne et pas trop complexe pour les trésoriers (actuels et à venir) quelles que soient leurs compétences.

Pour aller plus loin et / ou partager notre réflexion au sein des réseaux : La main au panier de Solignac recherche également un logiciel de comptabilité (même si leur gestion est plus simple que la nôtre, avec un fonctionnement un peu différent). Nous pouvons nous rapprocher également de l'association de St Léonard de Noblat (également La Main au panier), qui peut être sur des volumes et des fonctionnements similaires.

Programmation du prochain CA dédié uniquement au logiciel de comptabilité et à Cagette

4- Point sur les avancées autour d'Ancolie VS Cagette

Une phase de test est prévue sur la livraison de vendredi 28 février par le groupe de travail animé par Rémi (test à partir d'une commande réelle avec des adhérents fictifs) pour explorer tous les potentiels et les éventuelles contraintes de ce système. Ainsi, pourront être déclinés de façon pratique : les évolutions des missions des coordinateurs, l'impact dans la gestion et la comptabilité, l'organisation des pré-perm et permanences, des exports de données (listes adhérents, fournisseurs et produits ont été effectués depuis ancolie). Christophe Dion travaille à leur nettoyage . La première chose à faire avant de réintroduire ces données dans Cagette est de mettre à jour la liste produits,(via les coordinateurs ?) C'est à dire enlever les produits définitivement désactivés. Le même travail est à faire avec la liste des producteurs.

Lors du prochain CA, l'idée sera de reprendre l'ensemble de la chaîne (de la mise en ligne des commandes au retrait des produits au local) et la traduction opérationnelle (coordination, gestion, logistique...).

Une soirée spécifique à l'usage de Cagette sera proposée aux adhérents, afin que tou-te-s puissent s'approprier ce nouvel outil.

La question de l'usage des données personnelles se fera par deux biais :

- dans un premier temps, un mail sera fait aux adhérents lors du passage à cagette précisant qu'à partir du moment où ils se créent un compte sur Cagette pour commander au Panier de Germaine, ils acceptent que leurs données fassent l'objet d'un traitement informatique via cet outil.
- Au-delà de Cagette, le CA souhaite clarifier ce point du traitement informatique et l'usage des données personnelles des adhérents, en demandant l'accord de chaque adhérent sur le prochain bulletin d'adhésion.

5- Point sur la communication

- Communication interne

Afin de faciliter la communication au sein du CA et éviter le passage systématique par les mails, Élisabeth a proposé l'usage d'un Google drive, qui permet de travailler collectivement sur des documents. Cet outil ne s'assimile pas à un réseau social de type facebook ou twitter... Bien que les données soient gérés par Google, ce système n'induit pas de dépenses supplémentaires pour l'association et reste assez efficient au vu de nos usages.

La communication par mail est cependant toujours valable.

Élisabeth renvoie le lien au Google drive à tout le monde.

Le CA est d'accord pour travailler via cet outil, avec une formation proposée par Élisabeth le jeudi 5 mars au local pour les personnes peu habituées à cette pratique .

- Communication externe

Gestion de l'adresse mail pdegermaine@gmail.com : elle est actuellement gérée par Martine majoritairement (s'occupe de rediriger ou de répondre aux différents courriels) et par Élisabeth pour ce qui concerne les mails liés à la fonction de trésorière (réception de factures, sollicitation de paiements fournisseurs, relation à la banque...). Ce fonctionnement semble viable.

Guide bio Limousin : Le Panier de Germaine apparaîtra dans ce guide, comme validé par le CA (par échanges

mails).

Forum des associations de Saint Germain Les Belles : Nous avons été sollicités pour participer à cet événement. Nous pouvons donner un accord de principe pour y participer, sachant que notre validation définitive se fera au regard de la date de ce forum (à priori en septembre).

Site web et newsletter : actuellement le site web est mis à jour par Eric-Olivier. Sophie prendra contact avec lui afin d'envisager de prendre la suite pour les mises à jour du site. Également, le groupe de pré permanence a une masse de travail très importante. Il avait jusqu'ici la mission de communication auprès des adhérents, en plus du reste. Une prise de relais de la communication par les présidents (en lien avec les administrateurs et autres adhérents qui souhaiteraient s'y investir) est donc validée. Les deux pistes de travail sont donc le site web et une newsletter.

6- Questions diverses

Caroline souhaite clarifier le fonctionnement de l'actuel dépôt vente.

Le CA valide à l'unanimité le passage en achat-vente et la poursuite de cette activité.

Au regard de ses observations, elle pourra proposer de retirer ou ajouter certains produits en fonction de leur pertinence. Les commandes se font en direct par la référente (pas de passage par Ancolie). Caroline fera ses commandes directement aux producteurs via un bon de commande, elle pourra cependant profiter des livraisons effectuées dans le cadre d'ancolie. Les factures pourront être globales. Il faudra simplement bien faire apparaître dans un cahier ou une liste Excel, la ventilation des produits entre dépôt- vente et bar car les marges prises par le PG ne sont pas les mêmes selon que les produits sont vendus par le bar ou le dépôt- vente.

Fin du CA 23h30.

Prochain CA le 10 mars à 20h au local.